



Quels impacts du Segur vague 2 dans les liens entre les acteurs de santé ?

Journée régionale des
CPTS

3 juin 2025



Points abordés

1. Le Ségur du numérique, pourquoi ?
2. Rapide retour sur la vague 1
3. Quelle plus value de la vague 2 ?
4. La prise en main par les professionnels de santé libéraux
5. Illustration par les parcours en CPTS
6. Notre accompagnement URPS et GRADeS
7. Nos réponses à vos questions

1- Le Ségur du numérique en santé, pourquoi ?

Le Ségur du numérique en santé en quelques mots

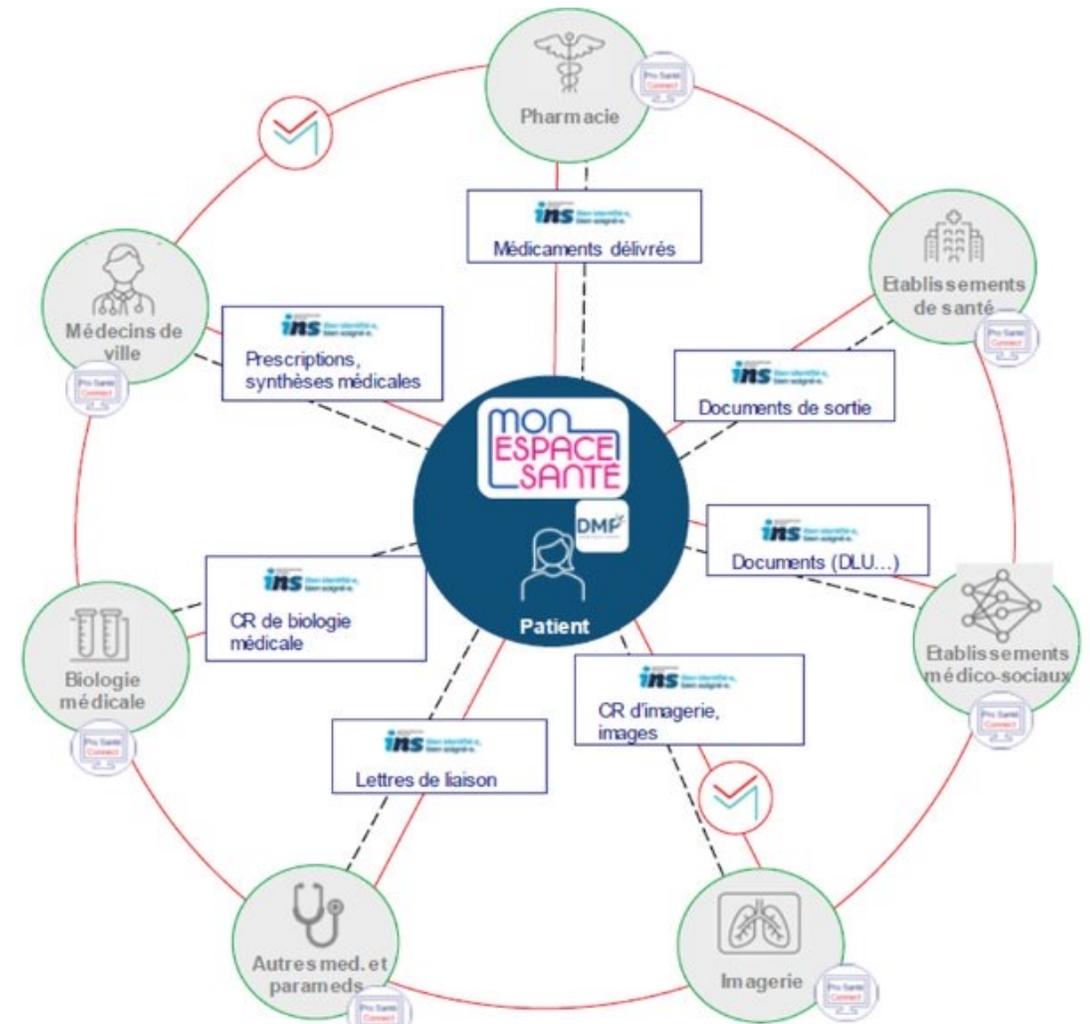
L'ambition :

Le **partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels et usagers**

=> pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner.

Illustration en vidéo

<https://www.youtube.com/watch?v=DVvLvlhd3-8>



Le Ségur du numérique en santé en quelques mots

Comment ?

Les 3 « petits pas »
du Ségur :



En accompagnant la **mise à jour des logiciels** métiers et le **développement des usages** numériques.

Le national fixe, avec l'écosystème, les fonctionnalités attendues, par le biais d'un cahier des charges. Si les éditeurs répondent aux critères, les solutions sont certifiées conformes au Ségur par l'ANS.

La mise en conformité est financée par l'Etat, et donc **sans frais pour le professionnel de santé**.

A ce jour, la démarche repose sur 2 « vagues ».

2- Rapide retour sur la vague 1

la vague 1 en quelques mots



PREREQUIS au Segur numérique: la création de l'espace santé en opt out -> quasi toute la population dispose d'un compte Mon Espace Santé.



- **Calendrier** : 2021-2023 (Publication des cahiers des charges, inscription des éditeurs à la démarche, et réponse à l'ensemble des **fonctionnalités attendues, déploiement**).
- **Cible** : les **Professionnels de santé libéraux concernés** :
 - médecine de ville,
 - officines,
 - laboratoires,
 - centres de radiologie
- **Objectifs** : Encourager l'alimentation des espaces santé avec les documents les plus couramment réalisés par les professionnels.



=> **Information abondante dans l'Espace Santé du patient**



la vague 1 en quelques mots

Plus précisément, les fonctionnalités intégrées aux logiciels au cours de la vague 1 :

- intégrer les référentiels et services socles :

- Identité Nationale de Santé



- Pro Santé

- application Carte Vitale



- Dossier Médical Partagé-Compatibilité



- Messagerie Sécurisée de Santé



- Ordonnance numérique



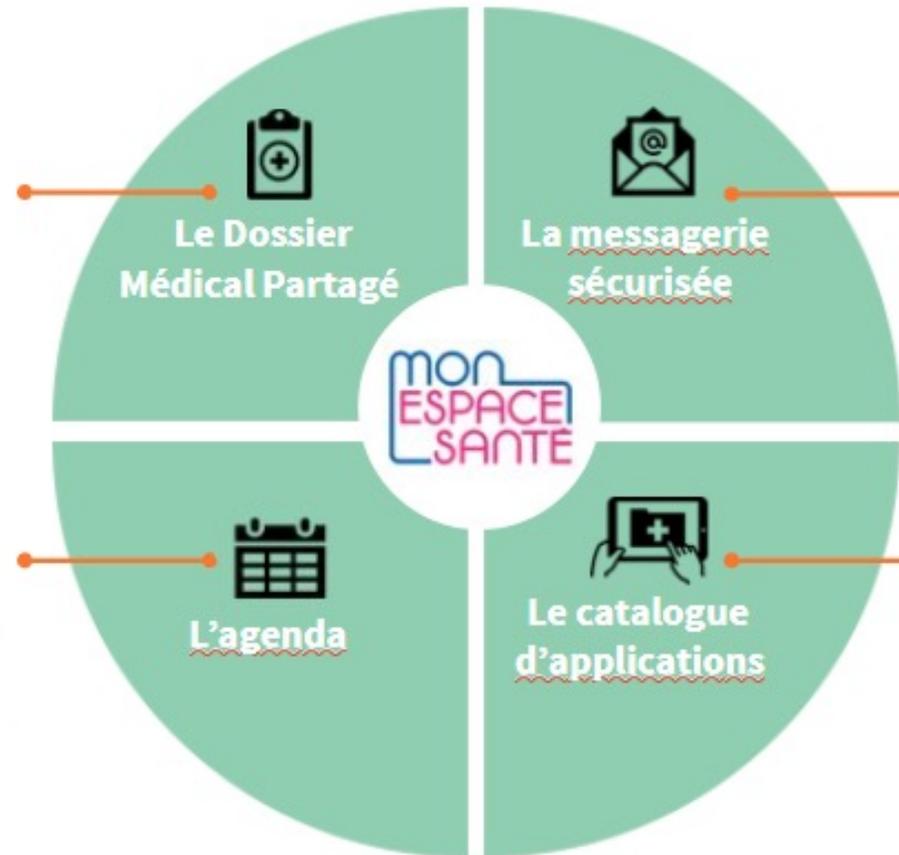
- générer certains documents. Ex: le Volet de Synthèse Médicale (VSM),
- envoyer par Messagerie sécurisée de santé, et déposer dans le DMP/Mon espace santé du patient;
- intégrer des documents reçus par MSS ou provenant du DMP/Mon espace santé du patient (notamment le CR de biologie);
- exigences d'ergonomie des logiciels;
- données de santé sous un format lisible, exhaustif, exploitable.



Rappel des fonctionnalités MES

Les 4 fonctionnalités Mon Espace Santé

- **Documents de santé (« coffre-fort »)** : Consultation et alimentation des **documents** par l'utilisateur et ses PS (Volet de synthèse médicale - VSM, ordonnances, CR d'hospitalisation, résultats biologiques...). Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs. Consultable par les PS selon les autorisations habituelles. VSM établi par le médecin traitant, à terme en données structurées.
- **Profil médical** : Alimentation par l'utilisateur de ses antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé. Certains items peuvent être complétés par les PS. La synthèse du profil médical est téléchargeable et partageable avec les PS.

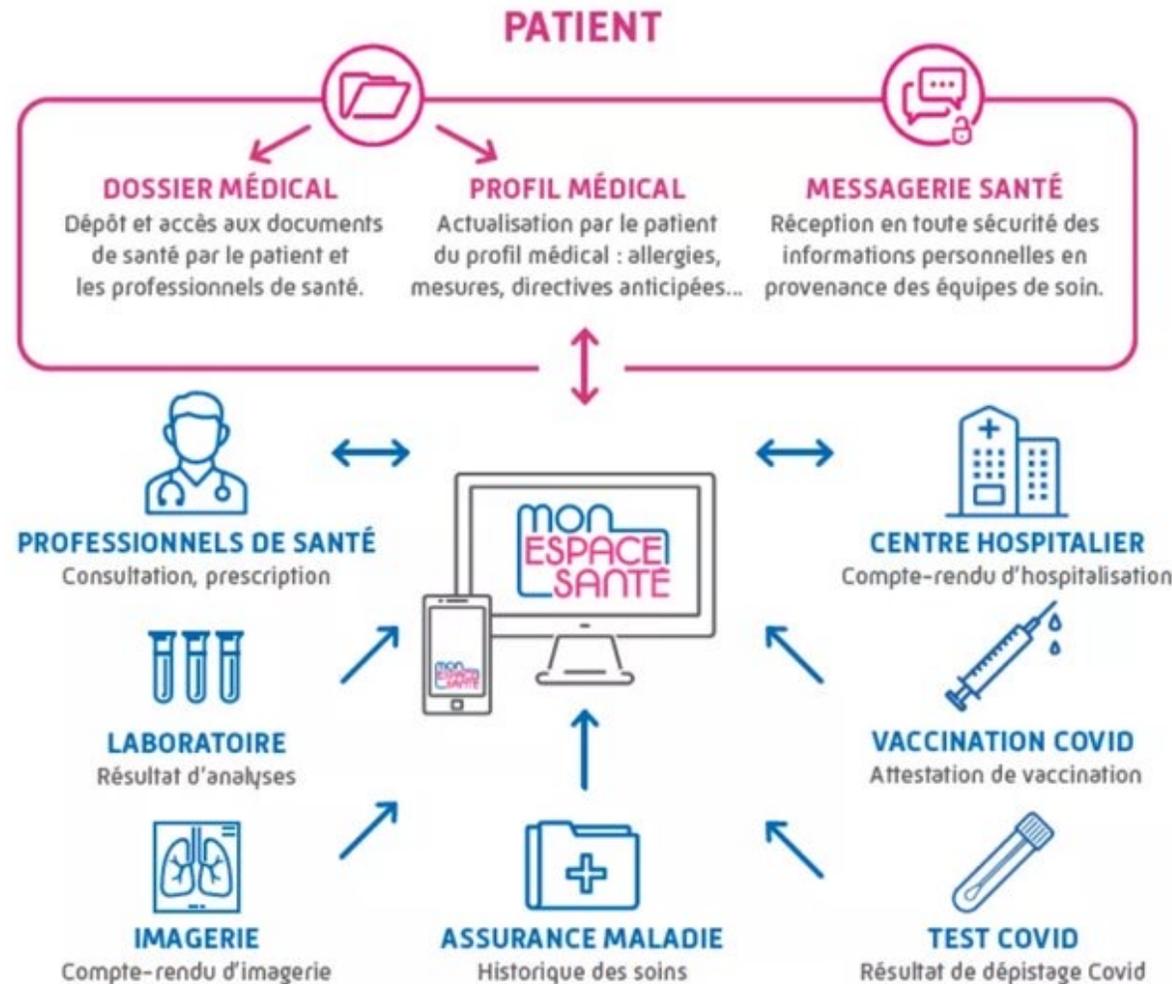


Une messagerie sécurisée de santé citoyenne, pour échanger avec les professionnels, mais aussi les patients, des données de santé et/ou des informations relative à cette dernière.

Agrégation des rendez-vous médicaux passés et à venir.
L'agenda permet de recevoir des rappels personnalisés pour les vaccins et dépistages recommandés.

Accès à des applications utiles pour la santé, référencées par l'Etat, compatibles avec Mon espace santé et rassemblées dans un catalogue. A date, 32 applications référencées.

MES en pratique



- **Le patient** renseigne son profil médical et ajoute tous les documents ou informations qu'il juge utiles pour son suivi.
- **Les professionnels de santé, les établissements et structures sociales et médico-sociales** déposent les documents liés aux soins et examens réalisés.
- **L'Assurance Maladie** verse automatiquement l'historique des soins remboursés et les attestations de vaccination Covid.

Quelques chiffres d'usage



Activation

19,3M Activation de comptes MES
Soit 27,6%

1,1M Opposition/fermeture de comptes MES
Soit 1,6%



Audience

1 540 Visiteurs uniques hebdomadaires

715k Visiteurs hebdomadaires connectés



Téléchargement de l'application

+5,6 M téléchargements

2 302 535 ANDROID

3 313 383 APPLE



• Le consentement du patient

L'alimentation
de l'Espace
Santé



Les professionnels de santé doivent **informer le patient de l'alimentation** de son Espace santé.

La consultation
de l'Espace
Santé



Les professionnels de santé doivent **recueillir le consentement du patient pour la consultation** de son Espace santé. Les professionnels ne consultent que les données utiles à la prise en charge.

En cas d'urgence, les professionnels de santé peuvent consulter le DMP sans le consentement du patient sauf si ce dernier a bloqué ce mode d'accès.

Une matrice d'habilitations conditionne les autorisations d'accès des professionnels de santé selon leur spécialité.

Matrice d'habilitation



Code profession CPS (a)
Code role
Code genre d'activité

		Médecins généralistes et spécialistes (dont radiologues, biologistes) libéraux, salariés (hors méd.ou travail) Santé-Urgences-C.15, Internes	Pharmaciens biologistes et Internes	Pharmaciens d'offices et de pharmacies hospitalières, Internes et préparateurs	Chirurgiens-dentistes Internes et chirurgiens-dentistes spécialistes	Sages-femmes	Infirmiers	Massesurs-Kinésithérapeutes	Pédicures-podologues	Orthophonistes	Ergothérapeutes, Psychomotriciens, Orthoptistes, Diététiciens	Audio-prothésistes, Métiers de l'appareillage	Opticiens-lunetiers	Manipulateurs d'électroradiologie médicale	Professionnels sanitaires, social et médico-social exerçant des fonctions de coordination et d'orientation	Assistant de service social, Assistant social	Professionnels du social et MS exerçant des fonctions administratives ou d'appui à l'organisation de l'accompagnement	Professionnels du social et MS exerçant des fonctions d'accompagnement à la vie sociale, professionnelle et éducative	Professionnels du social et MS exerçant des fonctions d'accompagnement au soin	Professionnels du social et MS exerçant des fonctions d'encadrement et d'organisation de l'accompagnement	
		10	21 (b)	21 (b), 99(e)	40	50	60, 69	70	80	91	92, 94, 95, 96	26, 81, 82, 83, 84, 85	28	98	99(e)	41	99(e)	99(e)	99(e)	99(e)	
				316, 317																	
															GENR08		GENR09	GENR10	GENR11	GENR12	
Classe de document (classCode)	Type de document																				
Code	Intitulé (classCodeDisplayName)	Code LOINC (typeCode)	Intitulé (typeCodeDisplayName)																		
42	Prescription																				
		DOCPAT02	Traitement ou document de soins déposé par le patient	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X
		57828-6	Prescription (autre)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	
		57831-6	Prescription de produits de santé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	
		57832-8	Prescription de soins	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	
		75468-9	Renouvellement ordonnance par pharmacien correspondant	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	
		55115-0	Demande d'actes d'imagerie	X	X	X	X	X	X	X				X	X						
		61357-0	Intervention pharmaceutique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
		PRESC-BIO	Prescription d'actes de biologie médicale	X	X	X	X	X	X	X					X					X	
		PRESC-KINE	Prescription d'actes de kinésithérapie	X	X	X	X	X	X	X					X					X	
		PRESC-INF	Prescription d'actes infirmiers	X	X	X	X	X	X	X					X					X	
		PRESC-PEDI	Prescription d'actes de pédicurie	X	X	X	X	X	X	X					X					X	
		PRESC-ORTHOPHO	Prescription d'actes d'orthophonie	X	X	X	X	X	X	X					X					X	
		PRESC-ORTHOPTIE	Prescription d'actes d'orthoptie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X					X	
43	Dispensation																				
		DISP_AUT (d)	Dispensation (autre)	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X						
		60593-1	Dispensation médicamenteuse	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X						
44	Plan de soins, protocole de soins																				
		18776-5	Plan personnalisé de soins	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X				X	X
		80788-3	Projet personnalisé d'accompagnement	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X
		77604-7	Planification thérapeutique	X	X	X	X	X	X	X					X						
		PROT_ALD (d)	Protocole de soins ALD	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X					



• Les droits d'opposition du patient

Bloquer un ou plusieurs professionnels de santé

Les professionnels bloqués par le patient ne peuvent ni alimenter ni consulter le DMP du patient. Ce blocage peut être réalisé sans motivation spécifique.

Masquer ses documents

Tous ses documents en 1 clic ou chaque document unitairement

Clôturer son profil Mon espace santé

À tout moment

Accéder à l'historique d'activité

L'usage peut accéder à l'ensemble des connexions et actions des professionnels de santé

Tout accès en dehors du cadre d'une prise en charge est répréhensible pénalement



3- Quelle est la plus-value de la vague 2 ?

Dans la continuité de la vague 1 Segur

=> Eviter :

- La manipulation de plusieurs logiciels/applications
- La réauthentification

=> Faciliter :

- L'envoi /réception des mails MSS depuis le logiciel métier Intégration des flux MSS
- L'envoi depuis /intégration dans le dossier médical en local, les informations et documents de santé(Intégration des flux avec le Dossier Médical en local)
- La visibilité de nouveaux documents en 1 coup d'œil



Les objectifs de la vague 2

Du dépôt d'information vers la consultation simplifiée...

... via le logiciel

métier

L'ambition de la Vague 2 : Faciliter aux professionnels, la consultation des documents et informations disponibles sur Mon espace santé ainsi que ceux reçus par MSSanté par :

- la **simplification de la consultation** du DMP/Mon espace santé ;
- la **simplification de l'intégration de documents** reçus depuis la MSSanté ;
- le **renforcement de la Sécurité** des Systèmes d'Information (SSI) ;
- **des fonctionnalités clés** telles que le carnet de santé de l'enfant et la note de vaccination ;
- la **fluidification des fonctionnalités socle de la Vague 1** (ex: la qualification INS)

Les objectifs de la vague 2 - Vigilances et leviers

- **Les vigilances au niveau du national :**

- Répondre aux **besoins des professionnels** de santé
- **Exigences fonctionnelles comprises et gérables** par les éditeurs (sans écart entre ce qui était prévu et le terrain)

- **4 leviers identifiés :**

- Le logiciel métier doit **répondre aux exigences nationales**, vague 1 ET vague 2
- L'adaptation des pratiques aidée par **l'incitation financière** des usages numériques
- **Démarche coconstruite** par le national avec les PS et les éditeurs
- Vérification sur le **terrain** des usages (et recensement des retours des utilisateurs)

Pour un usage simple et fonctionnel !

Les fonctionnalités majeures attendues de la vague 2

- **Faciliter la consultation de l'information disponible dans Mon Espace Santé (MES) par les professionnels**
 - Savoir sans clic si **le patient dispose d'un profil** Mon espace santé ouvert et si son accès est autorisé
 - Connaitre sans clic **le contenu du profil MES** (types de documents présents, nouveaux documents etc..)
 - Si un document intéressant existe, le **consulter directement depuis le logiciel du PS** (Hôpital et MdV)
 - **Accéder aux images médicales** grâce à la création du réseau DRIM
- **Faciliter l'intégration des documents médicaux reçus par MSSanté**
 - Classer simplement et **associer au bon patient** les document reçus par MSSanté
 - **Assurer l'interopérabilité** des logiciels avec l'ensemble des opérateurs de messagerie
- **Améliorer les usages clés de la vague 1**
 - **Simplifier au maximum la qualification de l'INS** pour les professionnels (réduire les clics, automatiser ce qui peut l'être, procédure d'exception pour les libéraux)
 - **Assurer l'envoi systématique et sécurisé** des documents de santé vers Mon Espace Santé (y compris en l'absence de CPS dans le poste du médecin)
 - **Eviter d'afficher 2 documents distincts** lorsqu'il s'agit des versions pdf et structuré d'un même document
 - **Faciliter la délégation vers le secrétariat**, en particulier grâce à la généralisation de ProSanté Connect
- **Renforcer la sécurité des systèmes d'information**

Les PSL concernés par la vague 2

Le ségur numérique prévoit la mise à niveau des logiciels métiers d'autres professionnels de santé libéraux :

- **Chirurgiens-dentistes,**
- **Professionnels paramédicaux : infirmiers, infirmiers de pratique avancée, pédicures-podologues, masseurs-kinésithérapeutes, orthoptistes, orthophonistes,**
- **Sages-femmes.**

Ces professionnels bénéficieront d'un logiciel, référencé Ségur par l'Agence du Numérique en Santé, qui répond aux exigences d'échanges de données, d'interopérabilité et d'intégration des services socles.

=> les logiciels métiers des médecins de ville, des officines, des centres de radiologie, des laboratoires continuent de se moderniser



Le calendrier prévisionnel de la vague 2

Calendrier prévisionnel (janvier)

	Prépublication	Déploiement des fonctionnalités dans les logiciels métier
Imagerie	Novembre 2024	Fin 2025
Médecine de ville	Février 2025	S1 2026
Biologiste	S1 2025	S1 2026
Officine	S1 2025	S1 2026
Sage-femme	S1 2025	S1 2026
Paramédicaux	S1 2025	S1 2026
Chirurgien-dentiste	A préciser en fonction de l'avancée du sujet tiers-payant	

Actualités :

- Février 2025 : Publication du dispositif vague 2 dédié à l'imagerie
- Mai 2025 : Publication du dispositif vague 2 dédié aux médecins de ville



Les objectifs de la vague 2

- Cas concrets

Focus sur la consultation des informations médicales disponibles sur l'Espace santé du patient pour les professionnels de santé.

=> Le professionnel de santé consulte l'information médicale dans MES pour mieux prendre en soin le patient.

Cas d'usage :

- Suite à une consultation, le patient doit pouvoir accéder via son espace santé à la prescription réalisée par le professionnel.
- Le professionnel de santé doit pouvoir consulter le retour de l'examen qu'il a prescrit pour son patient.

Quelle plus-value pour les CPTS ?

Possibilité pour les CPTS de choisir d'utiliser les outils socles nationaux pour faciliter les échanges entre les professionnels de santé afin d'améliorer :

- l'organisation de la prise en soin de la population
- la coordination entre les professionnels de santé,
- Des outils communs à tous les professionnels de santé

- **Mission 1 Accès aux soins - Accès au MT :**
 - Les informations médicales du patient sont disponibles sur MES
 - Le coordinateur CPTS peut utiliser une messagerie sécurisée organisationnelle pour demander aux médecins généralistes du territoire de la CPTS qui est en capacité de prendre en soin le patient.
 - Le médecin recevant le patient sans médecin traitant peut consulter toute l'historique de santé sur MES et ainsi faciliter sa prise en soin.

Les objectifs de la vague 2

- Cas concrets

- **Mission 1 : Accès aux soins – « soins non programmés » :**

Le professionnel de santé, recevant en consultation le patient orienté par le SAS, prend connaissance de l'historique de santé et des documents médicaux utiles à la prise en charge via l'espace santé du patient.

Les objectifs de la vague 2

- Cas concrets

- **Mission 2 : organisation des parcours :**

Envoi de la lettre de liaison de sortie par l'établissement sanitaire aux professionnels de santé de ville et échange entre professionnels de santé sur la prise en soin du patient via la messagerie sécurisée.

Documents pouvant être partagés

- **Via la messagerie sécurisée :**

- Tous informations reprenant les données de santé du patient

Une messagerie non sécurisée ne peut être utilisée !

- **Via l'espace santé du patient :**

- Les informations contenues dans le DMP sont : Traitement médicamenteux, pathologies et allergies éventuelles, historique des remboursements; comptes rendus d'hospitalisation et de consultation; résultats d'examens; résultats d'examens de biologie; directives anticipées (matrice d'habilitation)

Documents pertinents à déposer sur l'espace santé du patient

Liste des documents à alimenter dans l'Espace Santé du patient

- Synthèse Médicale
- CR d'imagerie médicale
- Prescription de produits de santé
- Prescription d'actes de biologie médicale
- Prescription d'actes de kinésithérapie
- Prescription d'actes infirmiers
- Prescription d'actes de pédicurie
- Prescription d'acte d'orthophonie
- Prescription d'acte d'orthoptie
- CR ou fiche de consultation ou de visite
- Mesures de l'enfant
- CR d'examen de l'enfant
- Lettre d'adressage à un confrère
- Note de vaccination
- Demande d'actes d'imagerie
- Certificat, déclaration
- Projet d'accueil individualisé
- CR de grossesse
- Plan personnalisé de prévention
- Bilan bucco-dentaire
- Bilan par professionnel de santé
- Carte d'implant

A retenir

Création des comptes
Mon Espace Santé

2021 – 2023
Vague 1

2025 -...
Vague 2

Objectifs	Alimentation de documents dans l'Espace Santé du patient	Consultation des informations sur l'Espace Santé du patient
PSL concernés	<ul style="list-style-type: none">- médecins de ville,- officines,- centres de radiologie,- laboratoires.	<p>PSL vague 1 +</p> <ul style="list-style-type: none">- chirurgiens-dentistes,- infirmiers, infirmiers de pratique avancée,- pédicures-podologues,- masseurs-kinésithérapeutes,- orthoptistes,- orthophonistes,- sages-femmes.

4- La prise en main par les professionnels de santé libéraux

Pour savoir si un logiciel est candidat ou déjà référencé Ségur :

<https://esante.gouv.fr/segur/solutions>



La prise en main par les PSL

Pour les Professionnels de Santé Libéraux : Chaque PS prend attache auprès de l'éditeur de son logiciel pour réaliser les paramétrages nécessaires

Vous accompagner dans vos usages		RESOLUTION DE VOS EVENTUELLES PROBLEMATIQUES	
	Problématique d'authentification : carte CPS, e-CPS, mise à jour des composants électroniques (Amelipro) etc : Contactez le DNS de la CPAM de votre territoire, ou l'ANS (formulaire en ligne/ tél: 0806 800 213)		En cas de doute, le Délégué du Numérique en Santé (DNS) de la CPAM de votre territoire vous oriente. N'hésitez pas à informer votre URPS et le GRADeS Inéa en cas de difficultés importantes et/ou récurrentes.
	Indisponibilité du service INSi et/ou de qualification INS pour un patient : Consultez le référentiel sur le site web ANS : https://esante.gouv.fr/produits-services/referentiel-ins		
	Pas de connexion au service INSi/ ou interruption depuis votre logiciel métier : Contactez votre éditeur de logiciel		
	Difficultés de connexion au Web DMP : Contactez le DNS de la CPAM de votre territoire		
	Besoin de paramétrages/ Inexistence ou interruption d'accès au DMP depuis votre logiciel métier : Contactez votre éditeur de logiciel		
	Problématique de connexion à votre messagerie sécurisée de santé, d'envoi/réception de messages: Contactez votre fournisseur de messagerie sécurisée (ANS si Mailiz)		
	Besoin de paramétrages/ Inexistence ou interruption d'accès à votre messagerie sécurisée depuis votre logiciel : Contactez votre éditeur de logiciel		

Pour les CPTS : Les CPTS peuvent s'équiper de logiciel de coordination médicale conforme au Ségur (Accès DMP/MSS).

Ressources :

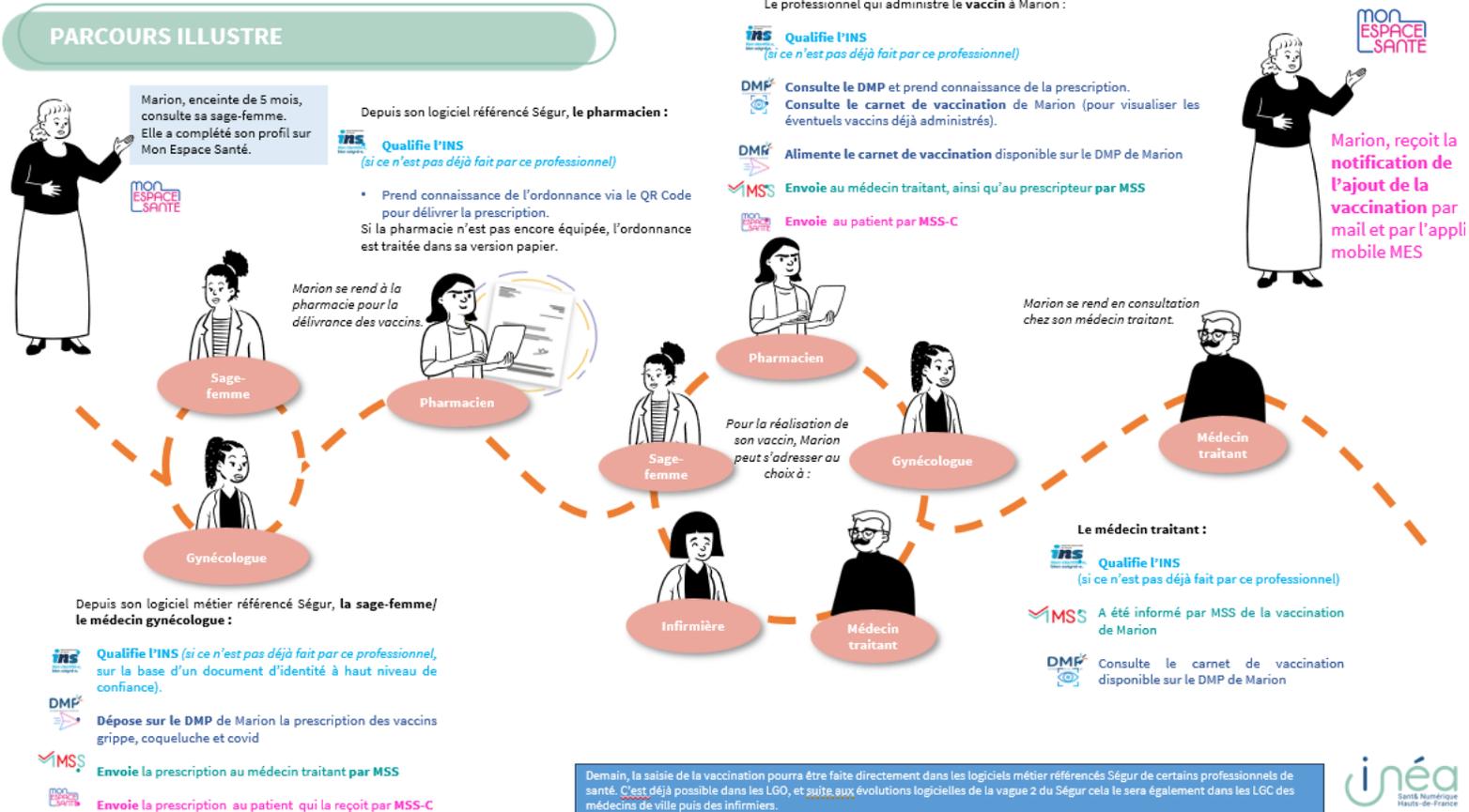
- Panorama des solutions (visibilité ségur compatible : accès DMP/MSS)
- Marché public



5- Illustration par les parcours en CPTS

Les expérimentations in situ des outils numériques

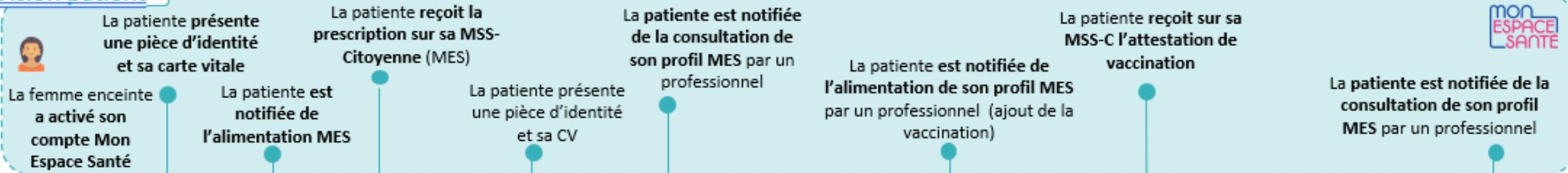
Mise en œuvre d'expérimentations in situ, avec des professionnels de santé, pour tester les outils numériques et objectiver la plus value dans la coordination d'un parcours de soins.



L'exemple du parcours numérique

L'USAGE DU NUMERIQUE PAR LES PROFESSIONNELS ET SON IMPACT SUR LA COORDINATION DU PARCOURS VACCINATION

Vision patient



Etape 1 Prescription de la vaccination

Etape 2 Délivrance des vaccins

Etape 3 Administration de la Vaccination

Etape 4 Suivi

- Gynécologue
- Infirmier
- Médecin traitant
- Pharmacien
- Sage-femme

Qualifie l'INS de la patiente

ins DMP WebPS

Dépose la prescription de vaccins sur le DMP

MS Santé

Pharmacien

ins DMP

Qualifie l'INS de la patiente

- Prend connaissance de la prescription sur le DMP

- Délivre les vaccins

- Gynécologue
- Infirmier
- Médecin traitant
- Pharmacien
- Sage-femme

DMP WebPS MS Santé

- Informe le MT et le prescripteur de la vaccination par MSS (envoi de l'attestation)

- Envoie sur la MSS-C de la patiente

- Consulte le carnet de vaccination via le DMP

- Réalise la vaccination

- Alimente le carnet

- Gynécologue
- Infirmier
- Médecin traitant
- Pharmacien
- Sage-femme

MS Santé DMP WebPS

Consulte le carnet de vaccination dans le DMP

A été informé par MSS de la vaccination (si MT ou s'il a été prescripteur)

Vision Equipe médicale



6- Notre accompagnement URPS et GRADeS



L'accompagnement proposé URPS-GRADeS

- L'URPS et le GRADeS vous proposent un ou plusieurs **entretiens** permettant d'aborder vos organisations, vos besoins et les outils numériques.
- Un **RETEX trimestriel** sur les usages numériques
- **L'expérimentation in situ** des outils/ la réalisation de parcours numériques



6- Nos réponses à vos questions

Merci !

Stéphanie CUISSETTE, Responsable du Pôle numérique - URPS HDF
stephanie.cuissette@urpsml-hdf.fr
07 66 10 59 73

Alix MICHAUX, Cheffe de projet Ambulatoire - GRADeS Inéa
alix.michaux@esante-hdf.fr
06 08 21 49 26





Merci pour votre participation

Laissez-nous votre avis sur l'atelier
via le questionnaire en ligne